

De : Elea GIRAUD-RENARD <elea.giraud@grandbassindeloust.fr>

Envoyé : mardi 2 août 2022 09:18

À : mairie.brignac@wanadoo.fr; mairie@concoret.fr; mairie.evriguet@wanadoo.fr; mairie@gourhel.com; Accueil Mairie de GUILLIERS <accueil.mairie@guilliers.fr>; mairie@hellean.bzh; contact@lacroixhellean.bzh; mairielagreestlaurent@wanadoo.fr; mairie@la-trinite-porhoet.bzh; loyat@wanadoo.fr; accueil@mairie-mauron.fr; mairie.meneac@wanadoo.fr; Mairie de Mohon - MME Isabelle AUQUET - DGS <mairie@56490mohon.com>; mairie-neant-sur-yvel@wanadoo.fr; mairie.saint.brieuc.de.mauron@wanadoo.fr; mairie.st.lery@wanadoo.fr; accueilmairiestmalo3f@orange.fr; mairie@taupont.com; mairietrehorenteuc@orange.fr; nadiagarel@orange.fr; services.techniques@taupont.com; technique@mauron.fr; loyat.st@gmail.com; esp.verts@mauron.fr

Objet : Alerte crise sécheresse

Bonjour,

Les communes du Morbihan se trouvant sur la zone de gestion de l'Yvel et du Ninian sont placées en état de **CRISE SECHERESSE** par arrêté préfectoral du 28 juillet 2022. [arrêté préfectoral crise sécheresse yvel et ninian](#)

Conformément à l'article 1 de l'arrêté préfectoral l'arrosage des espaces verts, des terrains de sports, des massifs de fleurs, des jardinières est complètement interdit.

Les dispositions d'application font référence à l'[Arrêté cadre](#) du 18 mars 2022 (page 11 à 47).

Ainsi, selon l'article 3.1, le domaine d'application concerne l'eau en provenance du réseau public mais également **tous prélèvements d'eau dans le milieu naturel** (forage, puit, prélèvement rivière, plan d'eau, ou retenue connectés durant l'étiage)

Par référence à l'article 3.2 de l'[Arrêté cadre](#), ces dispositions de l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2022 ne s'appliquent pas aux prélèvements d'eaux pluviales collectées à partir de surfaces imperméabilisées et stockées dans des aménagements réguliers, ou d'eaux stockées de type REUT (réutilisation des eaux usées traitées) dans le respect de la réglementation en vigueur.

Cordialement,



Élea GIRAUD-RENARD
Chargée d'études environnement
Volet Collectivités